

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Septembre 2023

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
31/08/2023

En exercice	Présents	Votants
14	13	13

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2023-47 subvention
Ribambelle et organisation
accueil périscolaire

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de juillet à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, TYTGAT Loïc

Absent excusé : M. CHERAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin

Mme CHÉRAMY Laure-Aline a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le Maire laisse la parole à Madame Laure-Aline CHERAMY, qui rappelle aux membres du Conseil municipal présents que suite à la délibération du 23 juillet 2018, l'Association « Ribambelle & Cie » représentée par son Président Monsieur BRIANT Thierry, organise l'accueil périscolaire du mercredi en partenariat avec la collectivité.

Cet accueil a lieu de 7h30 à 18h30 avec prise des repas à la cantine le midi, encadré par les agents de cette association.

Une compensation financière sera versée par la collectivité à l'Association « Ribambelle & Cie » pour l'organisation du mercredi matin qui devrait être à la charge de la collectivité.

Une convention de mise à disposition du personnel communal a été signée le 26 octobre 2018, entre les deux parties pour la mise à disposition d'agent à raison de 3 heures le mercredi matin. L'Association remboursera à la collectivité le coût agents sur présentation d'un décompte trimestriel.

La convention de mise à disposition des locaux a été étendue au mercredi après-midi à compter de septembre 2019.

Mesdames CHERAMY et BIGOT et Monsieur LELEU ne prennent pas part au vote étant membres de l'association.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDENT :

➤ d'organiser en partenariat avec l'Association « Ribambelle & Cie » l'accueil périscolaire du mercredi de 7h30 à 18h30 à compter du 04 septembre 2023.

➤ de verser une compensation financière à cette association sous présentation d'un budget prévisionnel et d'un bilan de fin d'année, d'un montant de 9 000,00 € versée en trois trimestres, soit : 15 décembre 2022, 30 mars 2023 et 30 juin 2023 pour l'organisation de l'accueil périscolaire du mercredi.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chéramy'.

CHÉRAMY Laure-Aline